

ST-GRÉGOIRE.—Depuis deux ans, j'éprouvais, étant très-faible, des souffrances pénibles auxquelles les médecins étaient incapables d'apporter aucun soulagement ; je me suis confiée à N. D. du T. S. Rosaire et j'ai promis, si j'obtenais ma guérison, de la faire inscrire dans ses Annales et de faire dire une messe à son Sanctuaire. La sainte Vierge m'a exaucée : je suis *parfaitement bien* ; et j'irai la remercier moi-même, au prochain Pèlerinage.—Dme B. P.

HULL.—Actions de grâces soient à jamais rendues à N. D. du T. S. Rosaire pour guérison de la vue, accordée à une enfant—Mme J. B.

ST-GRÉGOIRE.—Profonds remerciements à N. D. du T. S. Rosaire pour une grâce particulière obtenue, en en permettant l'insertion dans les Annales.—Ste-Anne de la Pérade : Merci à N. D. du T. S. Rosaire : mon enfant a reçu le saint Baptême.

NOTA :—Nous apprenons confidentiellement et avec grande consolation que cette dernière et inappréciable faveur est obtenue bien souvent, grâce à la douce et toute miséricordieuse intervention de N. D. du T. S. Rosaire, qui obtient ainsi à ces chers petits enfants qu'ils soient de petits Anges de la terre, s'ils continuent à vivre ; ou, s'ils meurent, des Anges dans le beau Paradis pour toute l'éternité!—LA REDACTION.

*Imprimatur*

† L. F., Evêque des Trois-Rivières.